

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 15 DECEMBRE 2021

PRESENTS : Mmes et M.M. GABORIT Michel, CHATEIGNER Joël, GODREAU Anne, CAIGNON Christelle, VINCENDEAU Michel, OUVRARD Olivier, PINEAU Yann, NOGIER Delphine, AGESNE Isabelle, BERTHEAU Yoan, JOYAU-RAUTUREAU Emilie.

ABSENTS : MOREAU Sandrine, MAUFFREY Violaine, GIRAUD Denis, SACHOT Olivier.

Mme Anne GODREAU a été désignée secrétaire de séance.

1- APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE

Le compte rendu de la dernière réunion n'appelle pas d'observation.

2 – TARIFS COMMUNAUX 2022. (067/2021)

Mr le Maire donne connaissance au conseil des tarifs 2021 des locations de salle. La commission « bâtiments » étudiera la refonte des tarifs (simplification) pour 2023.

Pour 2022, et compte tenu que les salles ne seront pas disponibles avant le deuxième trimestre en raison des travaux, la structure des tarifs est inchangée et, il est proposé aux élus une augmentation de 2%. Après en avoir délibéré, le conseil décide de fixer les tarifs comme indiqués ci-dessous :

Location du Foyer Rural

MANIFESTATIONS ORGANISEES	SALLE 1	SALLE 2	SALLES 1 ET 2
Vin d'honneur avec cuisine, vaisselle comprise	89 €	65€	132€
Verre de l'amitié suite à une sépulture à Monsireigne (tarif unique pour famille de la commune ou hors commune) avec cuisine et vaisselle comprise	89 €	65€	132€
Repas de familles, banquets (sans la cuisine) ☛ été à partir du 1 ^{er} mai ☛ hiver à partir du 1 ^{er} novembre	130€ 173 €	89 € 109 €	219 € 282 €
Forfait pour la gym et la zumba (somme demandée en début de saison au professeur)	173 €		
Cuisine	55 €	55 €	55 €
Assemblées générales et réunions commerciales avec cuisine	89 €	65€	132€
Scène- Ecran – Sono - Vidéoprojecteur	84 €		
Location le lendemain d'un mariage	130 €	89 €	219 €
Location pour les conscrits (1 fois par classe)	gratuit	gratuit	
Sono salle 2		20 €	
<i>le lendemain, la location sera de 50 % de la salle louée</i>			

EXTERIEUR A LA COMMUNE : LES TARIFS CI-DESSUS SONT MAJORES DE 50 %			
ASSOCIATIONS LOCALES – sono – écran - vidéoprojecteur			
Assemblées générales ou repas non lucratifs avec cuisine	54 €	54 €	75 €
Divers concours, théâtres, vide grenier, kermesse avec cuisine, repas à emporter (bar et cuisine)	54 €	54 €	75 €
Boums, soirées disco- repas, spectacle avec repas à but lucratif avec cuisine	75 €	54 €	132 €
Assemblées générales, réunions sans cuisine et expo-vente	gratuit	gratuit	gratuit
Scène	35 €		35 €
Arbre de Noël	gratuit	gratuit	gratuit
LOCATION DE SALLE A CARACTERE FESTIF NETTOYAGE SI LE SOL N'EST PAS LAVE Salle 1 : 60 € et salle 2 : 30 € Ce tarif ne sera demandé qu'une seule fois si la salle est louée deux jours de suite. CAUTION : 400 € POUR TOUS LES EVENEMENTS FESTIFS VAISSELLE louée en plus des locations de salle personnes de la commune : 24.50 € la journée personnes hors commune : 34.50 € la journée			

Toute vaisselle cassée ou perdue sera facturée en même temps que les locations pour les particuliers ou les associations au prix suivant :

l'assiette creuse ou plate	1,58€	le légumier	12.55€
l'assiette à dessert	1,68€	le plat ovale	12.38€
la tasse de café	0,90€	la louche	4.16€
le couteau, la cuillère, la fourchette (l'unité)	0,56€	le pichet	1.93€
la cuillère à café	0,30€	la corbeille osier	1.07€
Le verre ballon	1.07€	le casier verre case	43.86€
Le verre empilable	0.61€	le casier verre	26.12€

Tennis

<u>Sirénémontains</u>	<u>Hors commune</u>
2 € de l'heure sans électricité	6 € de l'heure sans électricité
4 € de l'heure avec électricité	8 € de l'heure avec électricité

Photocopies

la feuille A4 recto	0.40€	la feuille A3 recto couleur	1€
la feuille A4 recto-verso	0.60€	<i>Pour les associations</i> : la copie A4 noir et blanc	0.05€
la feuille A3 recto	0.60€	<i>Pour les associations</i> : la copie A4 couleur	0.30€
la feuille A3 recto-verso	0.80€	<i>Pour les associations</i> : la feuille A3 recto couleur	0.50€

3 – TARIFS 2022 DES CONCESSIONS AU CIMETIERE ET DU SITE CINERAIRE.

(068/2021)

Le Conseil Municipal décide de modifier les tarifs comme suit :

CIMETIÈRES	Tarifs 2022		
- Concession (2 m ²) quinze ans	26€		
- Concession (2 m ²) cinquantenaire	77€		
SITE CINÉRAIRE	Tarifs		
	Concession	Utilisation d'une case	Total
<u>Tarif cavurne :</u> 50 ans Renouvellement de la concession au tarif en vigueur à l'échéance	77 €	303 €	380 €
<u>Tarif module alvéolaire :</u> 50 ans Renouvellement de la concession au tarif en vigueur à l'échéance	77 €	900 €	977 €
<u>Jardin du souvenir :</u> Cendres dispersées + Petite plaque (gravure à la charge de la famille)	-	-	50 €

4 – ATTRIBUTION DES MARCHÉS DE TRAVAUX RELATIFS A LA RENOVATION DU CHAUFFAGE ET LA MISE AUX NORMES ELECTRIQUES DU FOYER RURAL. (069/2021)

Monsieur le Maire rappelle que s'agissant des travaux de rénovation du chauffage et de mise aux normes électriques de la salle polyvalente de Monsireigne, une consultation en procédure adaptée ouverte a été lancée le 22 octobre 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le classement du rapport d'analyse des offres, et attribue les marchés aux entreprises suivantes :

- ✓ Lot n° 1 Carrelage : l'entreprise Caron Christophe SARL pour un montant HT de 16 219,76 €,
- ✓ Lot n° 2 Peinture : l'entreprise ADV Peintures et Finitions pour un montant HT de 9 028,76 €,
- ✓ Lot n° 3 Électricité : l'entreprise Comelec Services pour un montant HT de 40 926,00 € (compris PSE 2 « Éléments de sonorisation » retenue pour un montant HT de 8 231,00 €),
- ✓ Lot n° 4 Chauffage / Ventilation : l'entreprise Brem'O Energie SARL pour un montant HT de 54 000,00 €,

5 – PROJET CIMETIERE : MISSION DE MAITRISE D'OEUVRE (070/2021)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des devis ont été sollicités auprès de la SAET dans le cadre du projet « Aménagement paysager et mise en accessibilité du cimetière et de ses liaisons douces en provenance du bourg » pour une mission de maîtrise d'œuvre.

Le Conseil Municipal valide les devis suivants :

- ↳ Devis Réaménagement du cimetière : Mission AVP = 2 450.00€ HT + Mission opérationnelle = 5% du montant prévisionnel des travaux défini lors de l'AVP.
- ↳ Devis Aménagement de liaisons douces : Mission AVP = 1 450.00€ HT + Mission opérationnelle = 5% du montant prévisionnel des travaux défini lors de l'AVP.

6 – PRESENTATION DU CAHIER DES CHARGES « ENTRETIEN DES BORDS DE ROUTES »

Monsieur le Maire informe les élus qu'une réunion du groupe de travail « Charte forestière du territoire » a eu lieu le 22 novembre 2021. La gestion des haies a été abordé et notamment l'entretien au niveau des réseaux électriques. Le CPIE Sèvre et Bocage avait réalisé pour le compte de la Communauté de Communes un cahier des charges pour une gestion raisonnée des haies de bord de routes.

Il présente au Conseil Municipal la charte d'entretien des bords de routes élaborée. Le sujet sera présenté lors d'une prochaine réunion de Conseil afin de valider ce cahier des charges et ,le cas échéant, d'appliquer sa mise en œuvre.

7 - DECISIONS MODIFICATIVES N°1 – BUDGET LOTISSEMENT LES ACACIAS TR1A (071/2021)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de prendre une décision modificative pour la régularisation des centimes de TVA de fin d'année. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les écritures présentées ci-dessous :

Désignation	Recettes	Dépenses
FONCTIONNEMENT		
Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante <i>Article 65888 – Dépenses imprévues</i>		+ 5.00€
Chapitre 66 – Charges financières <i>Article 66111 – intérêts réglés à l'échéance</i>		-5.00€
TOTAL		0

8 - DECISIONS MODIFICATIVES N°1 – BUDGET LOTISSEMENT LES ACACIAS TR1B (072/2021)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de prendre une décision modificative pour la régularisation des centimes de TVA de fin d'année. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les écritures présentées ci-dessous :

Désignation	Recettes	Dépenses
FONCTIONNEMENT		
Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante <i>Article 65888 – Dépenses imprévues</i>		+ 5.00€
Chapitre 66 – Charges financières <i>Article 66111 – intérêts réglés à l'échéance</i>		-5.00€
TOTAL		0

9 - DECISIONS MODIFICATIVES N°5 - BUDGET COMMUNE (073/2021)

Le respect du principe de prudence et l'obligation de sincérité comptable obligent à constituer une provision pour risques conformément à l'instruction comptable et budgétaire M14.

Un courriel de la Trésorerie rappelle cette obligation et indique que le retard de paiement constitue un indicateur de dépréciation d'une créance, c'est pourquoi il est considéré que les pièces en reste depuis plus de deux ans doivent faire l'objet de dépréciations à minima à hauteur de 15%. Au vu de l'état des restes à recouvrer, Madame la Trésorière propose de provisionner la somme de 643€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de constituer une provision pour risques et charges d'un montant de 643€, réputées non recouvrables.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **DECIDE que cette délibération annule et remplace la délibération n°066-21 du 24/11/2021,**
- DECIDE de constituer une provision pour risques et charges d'un montant de 643€, réputées non recouvrables,
- DECIDE d'imputer de montant à l'article 6817 « Dotation aux provisions pour dépréciation des actifs circulants » du budget général de la commune,
- PRECISE que la provision sera reprise partiellement ou totalement par émission d'un titre de recette au compte 7817 lorsque la provision n'aura plus lieu d'être.
- APPROUVE les écritures présentées ci-dessous :

Désignation	Recettes	Dépenses
FONCTIONNEMENT		
Chapitre 68 – Dotation aux amortissements et provisions <i>Article 6817 – Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants</i>		+ 643.00€
Chapitre 022 – Dépenses imprévues <i>Article 022 – Dépenses imprévues</i>		-643.00€
TOTAL	0€	0€

10 - DECISIONS DU MAIRE OU D'ADJOINT PRISES PAR DELEGATION

Tiers	Nature	Montant TTC
MAIRE		
FI IMPRIMERIE	Bulletin municipal 2022	2699.42€
GEOMETRE	Levé topographique cimetièrre	720.00€
GEOMETRE	Levé topographique liaison douce	380.00€
ADJOINTS		
COMELEC	Travaux rénovation Foyer Rural – ajout de prises électriques	1 117.20€

11 – INFORMATIONS DIVERSES

↪ **Programme « Chaque goutte compte »** : M. CHATEIGNER informe les élus qu'un rendez-vous de présentation du programme a eu lieu en mairie avec Mme Eloise DUBOIS en charge du dossier à Vendée Eau. Le programme est déployé sur la Vendée et a pour but de réaliser des économies d'eau dans les bâtiments publics.

↪ **Projet « MARES »** : M. CHATEIGNER informe le Conseil qu'il travaille sur le projet MARES afin d'obtenir des financements sur la création de deux mares qui collecteront les eaux du bourg.

↳ **Gestion du terrain de foot :** Le club du BMPFC souhaiterait avoir un terrain de football synthétique pour la pratique du football à 5 à la place du terrain stabilisé existant. Le budget pour un terrain de ce type est d'environ 100 000€ avec une subvention de la part de la Fédération Française de Football qui pourrait être d'environ 30 000€. La commission sport doit étudier ce dossier.

↳ **Dates élections présidentielles :** Dimanche 10 avril et dimanche 24 avril 2022

↳ **Dates élections législatives :** Dimanche 12 juin et dimanche 19 juin 2022

Prochaines réunions de conseil municipal :

- Le mardi 11 janvier 2022 à 20 H 30, salle de réunions.
- Le mardi 15 février 2022 à 20H30, salle de réunions.
- Le mardi 29 mars 2022 à 20H30, salle de réunions.
- Le mardi 19 avril 2022 à 20h30, salle de réunions.
- Le mardi 10 mai 2022 à 20H30, salle de réunions.
- Le mardi 14 juin 2022 à 20H30, salle de réunions.
- Le mardi 5 juillet 2022 à 20H30, salle de réunions.

Prochaines réunions de commissions communales :

- Commission sentiers pédestres : le jeudi 20 janvier 2022 à 18h00, salle de réunions.

Vu par la secrétaire de séance : Mme Anne GODREAU

Le Maire,

Michel GABORIT

